

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.V.O.M.
LEINS GARDONNENQUE
Séance du 21 décembre 2016**

L'an deux mille quinze et le 21 décembre, à 18 heures 30.

Le Comité syndicat du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

Présents : **Membres titulaires** : Gérard GIRE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Nicole PERRAU, Jean François BERTIER, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Ivan COUDERC, Marie France RICORDEL, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Jean rémy SOLANA, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Michel MARTIN, Gérard ALQUIER, Marie-Françoise MAQUART.

Membres suppléants : Aline BRUGUIERE

Excusés (sans suppléant): Monique MAURICE, Eric GERMAIN, Christine LEFEVRE, Véronique POIGNET SENGHER, Damien BARRIAL,

Soit 22 membres ayant pris part au vote.

Compte tenu de la proximité du dernier comité syndical le procès-verbal de la séance du 15 décembre sera voté en même temps que le procès verbal de cette séance lors du prochain Comité syndical.

I – Vote du budget primitif 2017

Monsieur Michel MARTIN, Président, présente le budget primitif 2017 au Comité syndical. Il tient compte des décisions qui ont été prises par le Comité syndical et des transferts de contrats de la Communauté de communes Leins Gardonnenque.

Il présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement :.....	1 777 722.00
Recettes de fonctionnement :.....	1 777 722.00
Dépenses d'investissement :.....	1 361 060.00
Recettes d'investissement :.....	1 361 060.00

Après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif principal tel qu'il a été présenté, à l'unanimité.

Monsieur SOLANA estime que les communes se sont peut-être un peu précipitées en avril 2016 lorsqu'elles ont signé un contrat de balayage lavage mécanisé pour 3 ans. Il aurait aimé que les communes puissent négocier aujourd'hui individuellement avec la société OCEAN afin de revoir les prestations à la baisse. Il est rappelé toutefois que les

fournisseurs ont la garantie du maintien de leur contrat en cas de transfert, ce qui leur permet d'amortir les investissements qu'ils ont réalisés. Par contre, si de nouvelles communes intègrent le groupement pour cette compétence, il pourra être opportun de renégocier le contrat en répartition et non en volume.

Le budget a été présenté en résumé sur un diaporama joint au présent compte-rendu

La séance est levée à 21h